

**DECISION SUR LA NECESSITE DE RENFORCER LE LEADERSHIP AFRICAIN  
DANS LE PROCESSUS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA  
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (UNCCD)**

Doc. Assembly/AU/12(XXI)Add.2

**La Conférence,**

1. **REITERE** les termes de la Décision Assembly/AU/Dec. 255(XIII) prise lors de la treizième conférence de l'Union, tenue à Syrte en juillet 2009, soulignant l'importance de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification (UNCCD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, notamment en Afrique, pour garantir les moyens de subsistance de millions d'africains affectés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ;
2. **PREND NOTE** des différentes déclarations et décisions de la Conférence des ministres africains de l'Environnement, notamment à sa treizième session (Déclaration de Bamako de juin 2010) et en sa quatorzième session (Déclaration d'Arusha de septembre 2012) relatives aux engagements du Sommet de Rio + 20 et à leur mise en œuvre effective par le continent africain, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;
3. **INVITE** les Etats membres à inscrire les questions relatives à la dégradation des terres, à la désertification et à la sécheresse sur la liste des priorités de leur développement durable ;
4. **ENGAGE** les Etats membres à placer la question de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse au centre du débat sur l'Agenda de développement post-2015 et de la considérer comme un des objectifs du développement durable, en particulier la neutralisation de la dégradation des terres (Zero-net land degradation) ;
5. **REITERE** l'importance cruciale que l'Afrique accorde à la Convention et **RECOMMANDE** au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de veiller au maintien du leadership africain à la tête du Secrétariat permanent de ladite Convention et **DEMANDE** aux Nations Unies d'octroyer un soutien financier adéquat à cette importante institution ;
6. **REND HOMAGE** au Secrétaire exécutif sortant, M. Luc Gnacadja qui a contribué de façon exceptionnelle à la promotion des objectifs de la Convention ;
7. **DEMANDE** à la Présidente de la Commission d'entamer des consultations avec les principales parties prenantes et de prendre toutes les dispositions pour

mettre en œuvre la présente décision et de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence ;

8. **DEMANDE INSTAMENT** aux États membres de participer activement à la conférence que doit organiser la CNUCCD en septembre 2013 et **FÉLICITE** la Namibie d'accueillir cette importante conférence.



2012

# Decision on the Need to Strengthen African Leadership in the United Nations Convention to Combat Desertification (Unccd) Process Doc. Assembly/Au/12(Xxi) Add.2

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/137>

*Downloaded from African Union Common Repository*